

## Synthèse des actions Contrat d'Agglo 2 Période 1 : 2020 - 2021

Axe de l'action	Sous Axe	N° action	Direction /service concerné	Intitulé action	Détail action			Montant (pour les opérations de fonctionnement, possibilité de ne remplir que la colonne TTC)		Financements AE (à remplir par AE)			
					CONTEXTE	OBJECTIFS QUANTIFIES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	HT	TTC	Assiette	HT ou TTC	Taux d'aide	Montant aide
Axe 1 - Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux, restaurer la biodiversité	Sous axe 1.1 - Entretien les cours d'eau	1.1.1	DEDL/ GEMAPI	<b>Entretien des boisements de berge sur les cours d'eau à l'échelle de l'Agglo</b>	VRA a la compétence sur l'entretien des cours d'eau sur l'ensemble de son territoire. Cette compétence est gérée complètement en interne depuis 2017 (sauf en ce qui concerne le bassin versant de l'Herbasse) qui est géré par le SIABH. Deux études ont été menées en 2016 pour le renouvellement des plans pluriannuels d'entretien sur le nord Agglo (affluents RD et RG de l'Isère) et sur le sud Agglo (affluents du Rhone : BV Véore et Barberolle). Ces études ont permis de rédiger les DIG sur ces 2 secteurs. La DIG sur les affluents du Rhône a été validée par arrêté préfectoral en 2018. Celle concernant les affluents de l'Isère devrait se dérouler fin 2019.	Les linéaires de cours d'eau inclus dans les 2 plans pluriannuels d'entretien sont de 380 km sur les affluents du Rhône et 77 km sur les affluents de l'Isère, soit un total d'environ 460 km. Les plans pluriannuels prévoient en moyenne un passage sur 95 km/an. Environ et en moyenne 75 % de ces linéaires sont entretenus sur une fréquence pluriannuelle.	Mise œuvre des plans pluriannuels d'entretien sur l'ensemble de l'Agglo avec 3 types d'intervenants : - régie (2 équipes de terrain constituées au total actuellement de 9 agents représentant 6,2 ETP). - insertion - entreprises - écopaturage Seules les interventions pluriannuelles sont affichées dans les montants de l'action (pour 2 années)	266 667 €	320 000 €	133 333 €	HT	30%	40 000 €
Axe 1 - Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux, restaurer la biodiversité	Sous axe 1.1 - Entretien les cours d'eau	1.1.2	DEDL/ GEMAPI	<b>Elimination de la renouée du Japon</b>	Les plan pluriannuels d'entretien des boisements en cours (voir descriptif action sur entretien des boisements) prennent en compte également la lutte contre les plantes invasives et en particulier la Renouée du Japon.  La présence de la renouée est relevée sur les affluents du Rhône où les foyers sont traités annuellement depuis plus de 10 ans.	- l'arrêt de l'extension voire la diminution des zones de répartition de la renouée du Japon sur les secteurs traités annuellement sur les BV Véore (plusieurs taches disséminées sur la Véore entre Chabuil et Combovin et sur la Lierne) et Barberolle (soit une surface +/- 6000 m² dont +/- 3500 m² sur le seul lac des Couleures)	- Intervention des équipes en insertion dans le cadre des passages annuels. Les montants affichés correspondent à 2 années sur BV Véore et Barberolle	16 667 €	20 000 €	16 667 €	HT	30%	5 000 €
					Elle a été diagnostiquée sur des secteurs ponctuels sur les affluents rive gauche de l'Isere (notamment le Charlieu) où une opération d'éradication va être menée fin 2019 et courant 2020. Cette intervention est financée dans le cadre du CA1. Les affluents rive droite de l'Isere ne sont pas concernés.	- l'éradication des taches situées sur les affluents de l'Isère rive gauche hors Charlieu (42400 €.HT) et dans la ZH de la véore à Beaumont / Montéléger et sur le Merdarit Sud (affluent de la Véore à Chabeuil) sur une surface totale d'environ 400 M².	- Intervention des équipes en régie ou en insertion dans le cadre des passages annuels - Intervention par une entreprise pour l'éradication (1ere phase du marché est menée sur les affluents de l'Isère en RG en 2019 et a déjà fait l'objet d'un financement dans le contrat ). Cette intervention correspond à la suite des travaux 2019 menés sur le Charlieu, elle aura lieu en 2020 sur d'autres affluents Isère RG + sur la ZH Véore + Merdarit Sud	55 000 €	66 000 €	55 000 €	HT	30%	16 500 €
Axe 1 - Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux, restaurer la biodiversité	Sous axe 1.2 - Restaurer les cours d'eau	1.2.1	DEDL/ GEMAPI	<b>Définition des EBF des cours d'eau identifiés au SDAGE avec altération de la morphologie</b>	Dans la plaine les cours d'eau ont globalement tous fait l'objet d'opérations de rectification, de calibrage et / ou d'endiguement. Des programmes de restauration morphologique sont définis sur certains. Pour accompagner ces programmes il est nécessaire et pertinent de définir l'EBF sur les cours d'eau prioritaires SDAGE. Cette définition permettra également de laisser évoluer librement les cours d'eau dans un espace dédié qu'ils aient fait l'objet d'aménagement de restauration ou pas. Une étude de détermination de l'EBF a déjà été menée en 2019 sur le Pétochin dans le cadre de l'étude globale de restauration. Il s'agissait d'un travail expérimental visant à adapter les méthodes proposées dans le Guide Agence de l'Eau aux petits cours d'eau de plaine à faible mobilité latérale.	L'objectif est : - élaborer un programme de définition des EBF à l'échelle de l'Agglo avec une priorisation des cours d'eau* et type de méthode à mettre en place. * en fonction de critères tels que enjeu morphologique identifié au SDAGE mais aussi pression urbaine, croisement avec d'autres enjeux comme les ZH, etc... - définir sur la base de ce programme a minima 2 EBF	L'action comprendra l'étude de priorisation et l'étude de définition des EBF a minima sur deux CE (y compris le volet animation / concertation).  A noter : - A ce stade il n'est pas encore défini si la phase de priorisation sera réalisée en interne ou fera partie d'une phase préalable à l'étude. - La mise en œuvre de cette action sera en lien étroit avec la stratégie foncière Eau définie en 2019 et en association avec la Direction Habitat Urbanisme de de l'Agglo.	30 000 €	36 000 €	30 000 €	HT	70%	21 000 €
Axe 1 - Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux, restaurer la biodiversité	Sous axe 1.2 - Restaurer les cours d'eau	1.2.2	DEDL/ GEMAPI	<b>Restauration cours d'eau = suivi environnemental</b>	2 linéaires de cours d'eau prioritaires au SDAGE (Pétochin et Guimand) ont bénéficié d'un aménagement de restauration morphologique important en 2013 sur le sud Agglo. Ces 2 linéaires situés au nord et au sud de la plaine de Valence sont aujourd'hui des références pour reproduire ce type d'opération. Sur le nord Agglo des travaux de restauration de la rivière Joyeuse vont être menés à partir de 2020 avec notamment la restauration du franchissement piscicole au niveau de 6 seuils. Dans le cadre des travaux prévus sur la restauration de l'Ozon un suivi va également être mis en œuvre en 2020. Pour évaluer les résultats des aménagements, les linéaires restaurés sur le pétochin et le guimand font l'objet d'un suivi naturaliste, de la physico-chimie et morphologique depuis 2014. Le linéaire de la Joyeuse va faire l'objet d'un suivi à compter de 2020.	L'objectif est de poursuivre le suivi environnemental déjà mené sur le Guimand et le Pétochin et de mettre en place un suivi sur la Joyeuse et l'Ozon (à noter que ces suivis sont également demandés dans le cadre des autorisations loi eau). A noter : Sur 2020, 2021, il n'y aura pas de suivi sur Pétochin Guimand mis à part physico chimie, poissons et macro invertébrés (mis pour mémoire intégré dans l'observatoire de l'Eau). Est intégré sur la période 2020-2021 l'état des lieux sur les sites de restauration prévus sur la Joyeuse et l'Ozon.	Prestation externe : Mise en place du suivi environnemental intégré dans : - un marché global Agglo en cours de préparation pour un démarrage du suivi au printemps 2020 pour les groupes faunistiques : odonates, chiroptères et avifaune (2020 = sur l'Ozon)	10 500 €	12 600 €	AD		AD	AD
								Prestation externe : Mise en place du suivi environnemental intégré dans : - le marché observatoire de l'Eau pour les groupes faunistiques : macroinvertébrés + physico chimie (2020 et 2021 sur Ozon, Pétochin, Guimand, Joyeuse) et poissons (2020 sur Ozon, Pétochin, Guimand, Joyeuse)	50 000 €	60 000 €	50 000 €	HT	50%

Axe de l'action	Sous Axe	N° action	Direction /service concerné	Intitulé action	Détail action			Montant (pour les opérations de fonctionnement, possibilité de ne remplir que la colonne TTC)		Financements AE (à remplir par AE)				
					CONTEXTE	OBJECTIFS QUANTIFIES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	HT	TTC	Assiette	HT ou TTC	Taux d'aide	Montant aide	
Axe 1 - Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux, restaurer la biodiversité	Sous axe 1.2 - Restaurer les cours d'eau	1.2.3	DEDL/ GEMAPI	<b>Restauration Physique de l'Ozon sur les tronçons prioritaires</b>	L'Ozon est un cours d'eau prioritaire au SDAGE sur le volet morphologique. L'Agglo a décidé de traiter 3 secteurs prioritaires (amont secteur Ambonil) et médian (2 secteurs sur Etoile / Livron de part et d'autre des ponts RN7 A7 SNCF). En plus d'une dégradation physique marquée, ces secteurs présentent des problématiques importantes pour l'activité humaine. Ce projet a fait l'objet d'une fiche action du CVB et a depuis évolué en terme d'ambition de restauration et donc de coût. En 2019, le projet est au stade AVP, les dossiers réglementaires seront déposés auprès des services de l'Etat à l'automne 2019 en prévision d'une enquête publique qui pourrait se dérouler en 2020. Les démarches de maîtrise foncière sont en cours avec une animation en interne à démarrer à l'automne 2019.	L'objectif de l'action est de : - restaurer un linéaire cumulé sur les 3 secteurs de 2,2 km de cours d'eau et rendre franchissable 3 seuils. - maîtriser le foncier sur ces secteurs restaurés	L'action comprend : - la finalisation de la maîtrise d'oeuvre de la Phase PRO à AOR. - la maîtrise foncière par acquisition des emprises nécessaires aux aménagements. - la mise en œuvre des travaux sur les secteurs amont et médian (amont et aval des ponts): travaux de terrassement, génie civil, de renaturation et végétalisation.	947 000 €	1 136 400 €	947 000 €	HT	70%	662 900 €	
Axe 1 - Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux, restaurer la biodiversité	Sous axe 1.2 - Restaurer les cours d'eau	1.2.4	DEDL/ GEMAPI	<b>Restauration du Guimand amont (continuité sur Charpey + restauration sur St Vincent)</b>	Le programme de restauration de la CE sur le Guimand et la Boisse est décomposé en 4 tranches de travaux. 3 sont réalisées. La 4ième et dernière concerne 3 ouvrages sur le Guimand. Ils seront équipés d'un dispositif de franchissement ou réagencés pour rétablir la CE. Le linéaire amont du Guimand à St-Vincent dégradé physiquement et en incision marquée sera restauré. Ces travaux vont être soumis à enquête publique à l'automne 2019. Ces deux actions sont inscrites au CVB.	L'objectif des travaux est de : - restaurer la franchissabilité au niveau de 3 seuils soit un linéaire reconnecté vers l'amont de 7 km) - restaurer un linéaire de 200 m sur le cours amont du Guimand (mise en place de seuils rustiques et renaturation des berges, plantations)	L'action consiste en la mise en œuvre des travaux de restauration de la continuité écologique (3 seuils Charpey) + restauration du Guimand amont à St Vincent. Ces travaux sont prévus pour l'été 2020. seuls les travaux sur le secteur de St Vincent sont affichés en coût (seuils non finançables= non en liste 2). Ils seront menés par un prestataire externe pour la partie seuils, en régie pour la partie plantations. Le coût indiqué comprend aussi la maîtrise d'oeuvre et les dossiers réglementaires affectés à cette partie des travaux.	55 000 €	66 000 €	55 000 €	HT	50%	27 500 €	
Axe 1 - Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux, restaurer la biodiversité	Sous axe 1.2 - Restaurer les cours d'eau	1.2.5	DEDL/ GEMAPI	<b>Etude globale amont Fauconnières</b>	Ce secteur très dégradé est marqué par la présence de digues resserées et par un lit du cours d'eau perché. Après la traversée du village de Malissard il constitue le 2ième point noir et frein important pour l'atteinte du bon état. Cette action est inscrite au PAPI Véore Barberolle.	L'objectif de l'action est d'évaluer la faisabilité de restauration du cours du Guimand sur la partie endiguée en amont de Fauconnières tout en étudiant les possibilités de protection complémentaire aux bassins d'infiltration déjà mis en place sur ce secteur.	L'action comprend la réalisation d'une étude globale sur le Guimand en amont de Fauconnières	70 000 €	84 000 €	70 000 €	HT	30%	21 000 €	
Axe 1 - Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux, restaurer la biodiversité	Sous axe 1.3 - Préserver et restaurer les zones humides	1.3.1	DEDL/ GEMAPI	<b>Stratégie de gestion des ZH à l'échelle de l'Agglo</b>	Une étude de priorisation des zones humides a été menée en 2014 sur nord Agglo (BV Herbasse, et JCS = Joyeuse, Chalon, Savasse). Cette étude dont la méthodologie s'est inspirée de la note technique de l'Agence de l'eau de 2013 sur la définition d'un plan de gestion stratégique a permis de prioriser 7 ZH sur les 57 présentes sur les bassins JCS. Sur le secteur sud de l'Agglo, une telle étude n'a pas été menée. Par contre l'ensemble du territoire de l'Agglo a été intégré dans l'étude de hiérarchisation des enjeux des ZH portée par le SM du SCoT Grand Rovaltain en 2018. S'ajoute à cela la hiérarchisation des ZH effectuée à l'échelle de l'axe Rhône Saone, ainsi que les ZH connectées à la nappe de la molasse identifiées dans le SAGE BDPDV. Le territoire est donc doté de plusieurs documents qu'il convient d'homogénéiser à l'échelle de l'Agglo pour en traduire un document stratégique global de gestion des zones humides.	L'objectif de la stratégie globale est de permettre de prioriser les enjeux, les objectifs de gestion et donc les actions à mener selon les fonctions de chaque zone et leur état de conservation. Les pressions sur ces zones devront également être prises en compte pour définir les priorités.  Obj quantifiés : identifier les ZH prioritaires au regard du nombre de zones humides inventoriées à l'échelle de l'Agglo.	Etude confiée à un prestataire avec : - Complément d'inventaires sur les petites ZH sur le secteur sud Agglo - identification des enjeux (sur la base des éléments de étude portée par SM SCoT et autres études déjà menées) - identification de la vulnérabilité (=> pressions) - définition des zones d'intervention et des acteurs pouvant ou intervenant déjà pour en déduire les actions prioritaires Agglo.	40 000 €	48 000 €	40 000 €	HT	70%	28 000 €	
Axe 1 - Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux, restaurer la biodiversité	Sous axe 1.3 - Préserver et restaurer les zones humides	1.3.2	DEDL/ GEMAPI	<b>Définition et mise en œuvre du Plan de gestion des zones humides de la Joyeuse</b>		Aboutir à la définition du plan des gestion des ZH de la Joyeuse.	Prestation externe : étude de définition des plans de gestion des ZH de la Joyeuse suite à l'étude diagnostic menée	15 000 €	18 000 €	15 000 €	HT	70%	10 500 €	
						Trois zones humides de la Joyeuse sont intégrées dans le Projet de la Joyeuse afin de les acquérir, de les préserver et de les gérer. Une étude diagnostic de ces 3 zones humides a été lancée sur ce secteur en 2017. Cette étude va être finalisée fin 2019 et va permettre notamment de déterminer le niveau de plan de gestion à définir : simple entretien ou restauration ambitieuse. La suite consiste à travailler sur les plans de gestion et la maîtrise foncière.	Avoir la maîtrise foncière de ces ZH (19,5 ha) afin de les préserver et / ou de mettre en place le plan de gestion	Acquisitions foncières sur ces ZH = 19,5 ha d'acquisition -> (1€/m2 comprenant coût du terrain + bornage + notaire) = 195 000 €	195 000 €	195 000 €	195 000 €	HT	50%	97 500 €
							Initier un suivi environnemental de l'une de ces ZH	Prestation externe : Mise en place d'un suivi environnemental sur l'un des sites (prestation intégrée dans un marché global Agglo en cours de préparation pour un démarrage du suivi au printemps 2020). Le montant affiché correspond à l'état des lieux 2020. Le suivi pluriannuel ne prévoit pas de suivi sur 2021.	16 667 €	20 000 €	16 667 €	HT	50%	8 333 €

Axe de l'action	Sous Axe	N° action	Direction /service concerné	Intitulé action	Détail action			Montant (pour les opérations de fonctionnement, possibilité de ne remplir que la colonne TTC)		Financements AE (à remplir par AE)			
					CONTEXTE	OBJECTIFS QUANTIFIÉS	MOYENS MIS EN ŒUVRE	HT	TTC	Assiette	HT ou TTC	Taux d'aide	Montant aide
Axe 1 - Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux, restaurer la biodiversité	Sous axe 1.3 - Préserver et restaurer les zones humides	1.3.3	DEDL/ GEMAPI	Restauration de la Zone Humide de la Véore	Maîtriser le foncier des 14 ha de cœur de zone humide (1,5 ha de parcelles acquises à ce jour, 14 ha stockés pour boucle d'échange)	Acquisitions foncières sur 12,5 ha de ZH	100 000 €	100 000 €	100 000 €	HT	70%	70 000 €	
					Cette zone humide est la plus vaste de la plaine de Valence. Elle a une situation stratégique sur le corridor écologique de la Véore et présente un fort potentiel de réservoir écologique au sein de la plaine. Le plan de gestion a été réalisé en interne dans le cadre d'une démarche participative avec les acteurs locaux et devrait être validé d'ici la fin de l'année 2019 pour une mise en œuvre des actions dès 2020. Des démarches foncières sont déjà en cours pour maîtriser le foncier sur les 14ha identifiés dans les études préalables comme les "cœurs" de la zone humide qui fait au total 70 ha. Des parcelles (14 ha) ont été acquises à proximité en vue de mettre en œuvre des boucles d'échange. Cette action a été inscrite initialement dans le CVB.	Initier le suivi environnemental de la zone	Prestation externe : Mise en place d'un suivi environnemental sur l'un des sites (prestation intégrée dans un marché global Agglo en cours de préparation pour un démarrage du suivi au printemps 2020). Le montant affiché correspond à l'état des lieux 2020. Le suivi pluriannuel ne prévoit pas de suivi sur 2021 (sauf inventaires participatifs)	17 500 €	21 000 €	17 500 €	HT	50%	8 750 €
					Commencer la mise en œuvre du plan de gestion par les actions sur les roselières, haies/ ilots boisés, mares et fossés A noter que dans le cadre de la 2eme période du CA, seront fléchées les actions relatives à la restauration de la confluence Guimand Véore (qui dépendent de la maîtrise foncière et de la priorisation globale des actions à l'échelle de l'Agglo) et la restauration de la continuité du passage à gué (qui dépend de la concertation avec la commune)	Des travaux légers correspondant au début de mise en œuvre du plan de gestion sur les roselières, haies / ilots boisés, mares et fossés + Les démarches et étude en vue de l'effacement du seuil du passage à gué  A noter que la capacité à mener ces actions sera dépendante des parcelles qui pourront être maîtrisées via les boucles d'échange (en cours avec la SAFER)	16 000 €	19 200 €	8 000 €	HT	50%	4 000 €	
Axe 1 - Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux, restaurer la biodiversité	Sous axe 1.3 - Préserver et restaurer les zones humides	1.3.4	DEDL/ GEMAPI	Mise en œuvre plan de gestion du lac des Couleures	Le lac des Couleures a été classé en 2019 en ENS local par le Département. Ce site est caractérisé par la présence d'un milieu avec une biodiversité riche et variée rare à l'échelle du BV de la Barberolle, par sa proximité de la ZAC des Couleures qui génère des enjeux croisés (gestion des déchets, gestion des eaux pluviales, qualité eau, sécurité voirie) au carrefour des compétences des différentes directions de la ville et de l'Agglo, et par l'enjeu hydraulique généré par le barrage. Ce site a fait l'objet en 2013 d'une étude ayant abouti à la rédaction d'un plan de gestion. Un comité de suivi de l'ENS se réunit une à deux fois par an pour la programmation et le suivi des actions. Les actions menées chaque année concernent essentiellement des actions d'entretien des milieux (boisements de berges et la zone humide, pelouse sèche). En 2019 a eu lieu une opération d'engurgure de nettoyage du site avec 8 tonnes de déchets récoltés et évacués. En 2018 / 2019, l'action inscrite au CVB concernant l'amélioration du fonctionnement de la zone humide a été initiée (rétablissement de la continuité / reméandrage). Le projet a dû être suspendu en raison de la présence du pipeline et des contraintes imposées. Des démarches sont en cours auprès du gestionnaire de cet ouvrage. L'action inscrite au CA1 relative à l'étude d'éco-interprète du site devrait être lancée à l'automne 2019.	Poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion (opérations d'entretien des milieux et nettoyage du site)	Les travaux d'entretien sont mis pour mémoire = le coût en lien avec le traitement de la renouée du Japon déjà intégré dans la fiche action spécifique renouée	pm	pm				0 €
					Mettre en œuvre l'action sur la mise en valeur du site (lien avec utilité sociale de ce milieu naturel) : étude éco-interprète et travaux associés	L'étude d'éco-interprète et les travaux associés	25 000 €	30 000 €	25 000 €	HT	30%	7 500 €	
					Initier un suivi environnemental du site	Prestation externe : Mise en place du suivi environnemental (prestation intégrée dans un marché global Agglo en cours de préparation pour un démarrage du suivi au printemps 2020). Le montant affiché correspond à l'état des lieux 2020 et le suivi 2021.	40 000 €	48 000 €	30 000 €	HT	50%	15 000 €	
Axe 1 - Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux, restaurer la biodiversité	Sous axe 1.4 - Améliorer la biodiversité	1.4.1	DEDL/ GEMAPI	Restauration de la trame turquoise au sein des corridors écologiques de la Véore et du Guimand	Ce projet vise la restauration des milieux alluviaux au sein des 2 corridors écologiques stratégiques du Guimand et de la Véore. Il sera complémentaire avec les travaux de restauration morphologique des cours d'eau et cible une enveloppe élargie et une reconquête de la biodiversité plus ambitieuse.	L'objectif est de faire un diagnostic de la trame turquoise sur ces secteurs et ensuite de proposer des actions pour la restaurer et ainsi à terme : - améliorer la biodiversité sur ces secteurs par la création de mares, roselières, prairies humides et renforcement / création de boisements alluviaux - améliorer la connectivité entre les milieux  Cette action est détaillée dans la fiche projet qui reprend les éléments inclus à ce stade dans la réponse à l'appel à projet biodiversité de l'Agence de l'Eau.  L'objectif sur 2020 et 2021 est de mener les deux premières étapes, c'est à dire la définition de l'espace cible et diagnostic de la trame turquoise + proposition actions (à l'aide notamment du logiciel Graphlab) et dans la mesure où c'est possible au niveau foncier de commencer à mener des travaux (ex : mis en place de mares)	Définition de l'espace cible et diagnostic de la trame turquoise + proposition actions (à l'aide notamment du logiciel Graphlab). Un certain nombre de données seront obtenues via les études en cours sur l'atlas de la biodiversité. La présente action inclut en prestation externe uniquement un complément à cette étude sur le secteur non couvert. Le reste de l'analyse est prévue par une prestation en interne =>pm = inclu dans le poste de chef de projet GEMAPI.	6 667 €	8 000 €	6 667 €	HT	70%	4 667 €
					si opportunité sur les espaces déjà maîtrisés : petits aménagements types mares	25 000 €	30 000 €	25 000 €	HT	70%	17 500 €		

Axe de l'action	Sous Axe	N° action	Direction /service concerné	Intitulé action	Détail action			Montant (pour les opérations de fonctionnement, possibilité de ne remplir que la colonne TTC)		Financements AE (à remplir par AE)			
					CONTEXTE	OBJECTIFS QUANTIFIES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	HT	TTC	Assiette	HT ou TTC	Taux d'aide	Montant aide
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.1 - Lutter contre les pollutions domestiques	2.1.1	Assainissement	<b>Suppression de rejets directs au cours d'eau : réalisation d'une station de traitement des eaux usées sur le quartier de la Vanelle à Granges-lès-Beaumont.</b>	25 habitations du quartier de la Vanelle à Granges-lès-Beaumont sont actuellement raccordées à un réseau d'assainissement avec un rejet direct à l'Isère sans traitement.	Mise en place d'une station de traitement des eaux usées de 65 EH.	Mise en place d'une conduite de transfert de 350 m jusqu'à la station de traitement des eaux usées depuis un poste de refoulement de 65 EH.	70 000 €		70 000 €	HT	30%	21 000 €
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.1 - Lutter contre les pollutions domestiques	2.1.2	Assainissement	<b>Suppression de rejets directs au cours d'eau : raccordement du quartier des Ors à Romans</b>	Le quartier des Ors est actuellement desservi par un réseau d'assainissement avec un rejet direct à l'Isère. La zone urbanisable devrait également voir la construction de très nombreuses habitations. Il s'agit donc de collecter et traiter sur la station de traitement des eaux usées l'ensemble de ce quartier.	113 habitations sont aujourd'hui raccordées au réseau d'assainissement et près de 150 nouvelles habitations devraient être construites sur ce quartier, soit les eaux usées de près de 260 habitations à traiter sur la station de traitement des eaux usées. La conduite de transfert des eaux usées de ce quartier mesurera 300 m de long avec un passage en encorbellement sur le pont de l'Isère pour transporter les effluents dans le bassin d'orage de Bourg de Péage.	Poste de refoulement + conduite de refoulement de 300 de long jusqu'au bassin d'orage de Bourg de Péage. Les effluents sont ensuite refoulés jusqu'à la station de traitement des eaux usées de Romans depuis le poste de refoulement existant situé dans le bassin d'orage de Bourg de Péage.	100 000 €		100 000 €	HT	30%	30 000 €
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.1 - Lutter contre les pollutions domestiques	2.1.3	Assainissement	<b>Finaliser la mise en séparatif du réseau d'assainissement de Peyrus</b>	La commune qui a transféré la compétence assainissement le 01/01/2018 avait démarré la mise en séparatif des réseaux en 2008.	Suppression complète de tous les déversoirs d'orage à la Véore en tête de bassin versant.	1 km de réseau environ à reprendre jusqu'à la station de traitement des eaux usées (environ 2 ha de surfaces actives estimées déconnectées)	250 000 €		250 000 €	HT	70%	175 000 €
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.1 - Lutter contre les pollutions domestiques	2.1.4	Assainissement	<b>Construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées à Montvendre</b>	La station de traitement des eaux usées de Montvendre d'une capacité de 400 EH construite en 1994 est actuellement en surcharge. Les eaux usées traitées se rejettent dans le Rioussat affluent de la Véore avec un impact sur ce cours d'eau en période d'étiage. Cette station était non conforme en 2018 avec de mauvais bilans 24 h.		Réalisation d'une nouvelle station de traitement des eaux usées.	400 000 €		400 000 €	HT	70%	280 000 €
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.1 - Lutter contre les pollutions domestiques	2.1.5	Assainissement	<b>Construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées à Upie</b>	Le lagunage actuel ne permet pas d'obtenir un niveau satisfaisant du rejet avec un impact sur le cours d'eau en période d'étiage la Jalatte, affluent de la Véore. Le système d'assainissement n'est pas conforme pour cette raison. La population raccordée sur la station de traitement des eaux usées d'Upie est de 349 équivalents-habitants.		Construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées.	600 000 €		600 000 €	HT	30%	180 000 €
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.1 - Lutter contre les pollutions domestiques	2.1.6	Assainissement	<b>Amélioration par temps de pluie des systèmes d'assainissement : déconnexion des eaux pluviales des réseaux unitaires</b>	Sur les 3 principaux systèmes d'assainissement, Valence, Romans et Portes-lès-Valence, la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires se traduit par des surverses importantes sans traitement dans les milieux. L'objectif est donc de réduire ces déversements à la source en déconnectant les eaux pluviales des réseaux unitaires.	Sur le système de Valence, l'objectif est un total de 12 ha déconnectés sur la commune de Valence, et de 6 ha sur la commune de Bourg lès Valence dans le cadre de la mise en séparatif de l'avenue de Lyon. Sur le système d'assainissement de Romans, l'objectif qui sera arrêté fin 2019 avec les conclusions du schéma directeur sera compris entre 30 ha et 40 ha.	Les travaux se traduiront, soit : - par de la mise en séparatif de réseaux unitaires avec infiltration des eaux pluviales - par de la mise en séparatif avec collecte des eaux pluviales dans un réseau et rejet dans un cours d'eau	Non connu à la signature du contrat	Non connu à la signature du contrat	Non connu à la signature du contrat	HT	50% pour l'infiltration, 30% pour les autres natures de	
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.1 - Lutter contre les pollutions domestiques	2.1.7	Assainissement	<b>Amélioration par temps de pluie des systèmes d'assainissement : mise en place d'un ouvrage de traitement des déversements du déversoir d'orage sur la commune de Clérieux</b>	Une grande partie de la ville de Clérieux (système d'assainissement de Romans) est actuellement desservie par un réseau unitaire. A l'aval de la commune, un déversoir d'orage surverse directement dans l'Herbasse. Il s'agit donc de réduire les déversements en temps de pluie dans l'Herbasse, qui ont un impact négatif sur la qualité de ce cours d'eau aujourd'hui.	Interception et traitement des pluies mensuelles.	2 solutions techniques sont encore à l'étude : - soit un bassin d'orage de 400 m3 avec traitement des effluents stockés sur la station de traitement des eaux usées de Romans, - soit un filtre planté de roseaux pour le traitement des surverses dans l'Herbasse	623 000 € (FPR) ou 990 000 € (BO)		400 000 €	HT	30%	120 000 €
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.2 - Réduire les pollutions diffuses toxiques	2.2.1	Assainissement	<b>Opération collective "QUALITE EAU" (Cf. Fiche explicative complète en annexe 3 du contrat)</b>				783 600 €		826 800 €	HT et TTC	40 à 60%	474 000 €

Axe de l'action	Sous Axe	N° action	Direction /service concerné	Intitulé action	Détail action			Montant (pour les opérations de fonctionnement, possibilité de ne remplir que la colonne TTC)		Financements AE (à remplir par AE)			
					CONTEXTE	OBJECTIFS QUANTIFIES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	HT	TTC	Assiette	HT ou TTC	Taux d'aide	Montant aide
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.3 - Lutter contre les pollutions aux nutriments et pesticides	2.3.1	DEDL	Mettre en œuvre les démarches captages prioritaires sur le territoire	<p>Captages Couleures / Tromparents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renouveler le plan d'actions en lien avec les autres démarches</li> <li>- sensibiliser / accompagner une centaine d'exploitations agricoles par an (sur les 450 environ que comptent les AAC) dont une quinzaine en ZP (parmi les 73 exploitations référencées sur ce zonage prioritaire)</li> </ul> <p>Captages Jabelin/ Etournelles/ Tricots :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renouveler le plan d'actions en lien avec les autres démarches</li> <li>- sensibiliser / accompagner une cinquantaine d'exploitations agricoles par an (sur les 200 environ que comptent les AAC) dont une dizaine en ZP (parmi les 31 exploitations référencées sur ce zonage prioritaire)</li> </ul> <p>L'Agglo compte 7 captages prioritaires pour lesquels des démarches sont activées avec des degrés divers d'avancement, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Captages des Couleures et des Tromparents : plan d'actions en cours 2015-2019</li> <li>- Captages de Romans-sur-Isère (Jabelin, Etournelles et Tricots) : plan d'actions en cours 2017-2021</li> <li>- Captage de l'Ecancière : plan d'actions en cours 2018-2022</li> <li>- Captage des Combeaux : études en cours d'élaboration</li> </ul> <p>Avec la prise de compétence AEP en 2020, la gouvernance des démarches captages prioritaires pourra être harmonisée afin de simplifier leur animation.</p>	<p>Captage Ecancières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renouveler le plan d'actions en lien avec les autres démarches</li> <li>- sensibiliser / accompagner une dizaine d'exploitations agricoles par an (sur les 50 environ que compte l'AAC) dont au moins 5 en ZP (parmi les 24 exploitations référencées sur ce zonage prioritaire)</li> </ul> <p>Captage Combeaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- finalisation des études</li> <li>- veiller à élaborer le plan d'action sur le modèle de la mise à jour harmoniser de l'ensemble des plans d'action des démarches captages prioritaires de l'Agglo</li> <li>- sensibiliser/accompagner au moins 5 exploitations agricoles par an (sur la quinzaine que compte l'AAC) dont le plus possible en ZP (zonage non encore défini)</li> </ul> <p>De manière générale, à l'échelle de toutes les démarches "captages prioritaires" :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- harmoniser la gouvernance avec la mise en place d'un comité de pilotage unique à toutes les démarches</li> <li>- avoir un plan d'action unique à toutes les démarches (socle commun et spécificité par captage)</li> </ul>	<p>PRESTATION EXTERNALISEES :</p> <p>Le marché d'animation territoriale Eau Agriculture (MATEA) sera lancé fin mars 2020. Il comprendra plusieurs volets : sensibilisation et accompagnement technique, filières agricoles compatibles avec une ressource en eau en bon état, communication, évaluation.</p> <p>Le volume financier est calculé pour 2 ans.</p> <p><i>Voir Fiche projet</i></p>	320 000 €	400 000 €	400 000 €	TTC	70%	280 000 €
					<p>L'Agglo compte 7 captages prioritaires pour lesquels des démarches sont activées avec des degrés divers d'avancement, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Captages des Couleures et des Tromparents : plan d'actions en cours 2015-2019</li> <li>- Captages de Romans-sur-Isère (Jabelin, Etournelles et Tricots) : plan d'actions en cours 2017-2021</li> <li>- Captage de l'Ecancière : plan d'actions en cours 2018-2022</li> <li>- Captage des Combeaux : études en cours d'élaboration</li> </ul> <p>Avec la prise de compétence AEP en 2020, la gouvernance des démarches captages prioritaires pourra être harmonisée afin de simplifier leur animation.</p>	<p>Captage Ecancières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renouveler le plan d'actions en lien avec les autres démarches</li> <li>- sensibiliser / accompagner une dizaine d'exploitations agricoles par an (sur les 50 environ que compte l'AAC) dont au moins 5 en ZP (parmi les 24 exploitations référencées sur ce zonage prioritaire)</li> </ul> <p>Captage Combeaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- finalisation des études</li> <li>- veiller à élaborer le plan d'action sur le modèle de la mise à jour harmoniser de l'ensemble des plans d'action des démarches captages prioritaires de l'Agglo</li> <li>- sensibiliser/accompagner au moins 5 exploitations agricoles par an (sur la quinzaine que compte l'AAC) dont le plus possible en ZP (zonage non encore défini)</li> </ul> <p>De manière générale, à l'échelle de toutes les démarches "captages prioritaires" :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- harmoniser la gouvernance avec la mise en place d'un comité de pilotage unique à toutes les démarches</li> <li>- avoir un plan d'action unique à toutes les démarches (socle commun et spécificité par captage)</li> </ul>	<p>PRESTATIONS INTERNALISEES :</p> <p>Les moyens humains auront plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- programmer, prioriser, mener, les rencontres individuelles vers les agriculteurs et coordonner la suite et le suivi des accompagnements individuels et collectifs des agriculteurs</li> <li>- piloter, mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions inscrites dans les plans d'action et organisées dans le MATEA. Ce marché est en cours de construction. Le CCTP sera définitif début octobre 2019. Cf : <i>Note d'intention " Programme eau et agriculture : le carrefour de dynamique territoriale transversale au service de la préservation de la ressource en eau "</i></li> <li>- renouveler les plans d'actions captages prioritaires de chaque démarche afin de les harmoniser à l'échelle de l'Agglo tout en conservant les spécificités locales de chacun d'eux. Ce travail sera réalisé au regard des diverses évaluations existantes et en lien avec les parties prenantes des démarches</li> <li>- réaliser une veille sur les résultats d'analyses d'eau issus de l'observatoire de l'eau en vue de réaliser un travail d'enquête et de sensibilisation sur le terrain en lien avec les actions du MATEA</li> <li>- animer et structurer les instances de gouvernance politique et technique au regard de la prise de compétence AEP.</li> </ul> <p><i>Pour mémoire - ACTIONS TRANSVERSALES LIEES :</i> Le poste affecté au développement des filières agricoles et au foncier développeront leurs missions au service des démarches captages prioritaires. Zoom sur les moyens humains : 3 ETP (55 000€ cout moyen des postes subventionnés par l'AERMC : charges + frais de</p>	330 000 €	330 000 €	TTC	70%	231 000 €	
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.3 - Lutter contre les pollutions aux nutriments et pesticides	2.3.2	DEDL	Poursuivre la démarche de protection type "captages prioritaires" engagée sur le captage non prioritaire des Deveys	<p>Le captage d'eau des Deveys (Châteauneuf-sur-Isère) présente de fortes concentrations en nitrate.</p> <p>Le distributeur d'eau en charge de ce captage a souhaité agir en réalisant une démarche de préservation de la qualité de l'eau calqué sur la procédure captages prioritaires.</p> <p>Aujourd'hui les études de définition du bassin d'alimentation du captage et de diagnostic territorial des pressions azotées sont terminées. Le plan d'actions est en cours de construction. Sa mise en oeuvre est prévue pour 2020.</p> <p>Ce travail est piloté par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence accompagné par le bureau d'étude Acteon.</p> <p>Compte tenu de la prise de compétence AEP en 2020, ce syndicat sera absorbé par l'Agglo qui poursuivra la construction de cette démarche au regard de son classement probable en "captage prioritaire" lors du renouvellement du SDAGE 2022-2027.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrer une procédure de type "captages prioritaires"</li> <li>- veiller à l'harmonisation de ce futur plan d'action avec les plans d'action "captages prioritaires", le Marché d'Animation Territoriale Eau Agriculture (MATEA) portés par l'Agglo et les moyens humains disponibles associés</li> <li>- sensibiliser / accompagner les exploitations agricoles de l'AAC et en priorité ceux situés sur les zones de protections</li> <li>- anticiper l'appropriation des études et de la démarches par les parties prenantes en vue de son classement futur en "captages prioritaires"</li> </ul>	<p>PRESTATIONS EXTERNALISEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le marché d'animation territoriale Eau Agriculture sera lancé fin mars 2020. Pour le captage des Deveys, ce marché permettra de commander l'analyse sur les pratiques agricoles "pesticides" pour compléter le diagnostic territorial des pressions azotées réalisé et de réaliser les actions de sensibilisation et d'accompagnement des agriculteurs, ainsi que le travail sur les filières agricoles, l'évaluation et la communication.</li> </ul> <p>Le volume financier est calculé pour 2 ans, 2020 : 20 000 € TTC d'études complémentaires, 2021 : 20 000 € TTC de mise en œuvre du plan d'actions.</p> <p><i>Voir Fiche projet : Programme « Agriculture et protection de la ressource en eau », décliné à travers le Marché d'animation territoriale Eau et Agriculture (MATEA)</i></p>	32 000 €	40 000 €	36 000 €	HT et TTC	70%	25 200 €
						<p>PRESTATIONS INTERNALISEES :</p> <p>Les moyens humains auront les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conduire la démarche initiée en démarche de type "captages prioritaires"</li> <li>- lancer, suivre les études, notamment pesticide, pour compléter les études déjà réalisées</li> <li>- fédérer les acteurs autour de cette nouvelle démarche</li> <li>- planifier et piloter les actions du marché d'animation territoriale Eau et agriculture.</li> </ul> <p>Les moyens humains affectés à cette action sont inscrits dans l'action "Mettre en œuvre les démarches captages prioritaires sur le territoire".</p>	0 €						

Axe de l'action	Sous Axe	N° action	Direction /service concerné	Intitulé action	Détail action			Montant (pour les opérations de fonctionnement, possibilité de ne remplir que la colonne TTC)		Financements AE (à remplir par AE)			
					CONTEXTE	OBJECTIFS QUANTIFIES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	HT	TTC	Assiette	HT ou TTC	Taux d'aide	Montant aide
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.3 - Lutter contre les pollutions aux nutriments et pesticides	2.3.3	DEDL	<b>Développer les filières agricoles compatibles avec une ressource en eau en bon état</b>	L'évolution des pratiques agricoles ne peut être possible sans un travail sur l'accompagnement des filières existantes et l'émergence de nouvelles filières. En 2018, l'Agglo a lancé une étude de prospective Trajectoire agricole et alimentaire durable horizon 2050 qui flèche des filières à développer sur le territoire de l'Agglo. En parallèle, des discussions ont été amorcées avec les Industrie Agro-Alimentaire (IAA) pour identifier les manques et potentiels de développement en terme d'approvisionnement local. Il est question de travailler à l'émergence de filières agricoles compatibles avec une ressource en eau en bon état qualitatif et quantitatif.	Créer et consolider des opportunités économiques de qualité attractives, à travers différentes étapes : - Réaliser des études d'opportunité et de faisabilité dans un premier temps sur les filières identifiées dans l'étude AFTERRES, puis dans un second temps d'autres filières. - Animer, rencontrer les différents acteurs économiques amont / aval des filières en atelier de travail, en RDV individuel, lors de visites de terrain... - Obtenir des fiches filières : potentiel économiques, marges possibles, itinéraires techniques, ... - Accompagner individuellement les agriculteurs	L'action comprend des prestations externalisées et internalisées, à savoir : <b>PRESTATION EXTERNALISEES :</b> Le marché d'animation territoriale Eau Agriculture sera lancé fin mars 2020. Il comprendra plusieurs volets dont le développement des filières agricoles compatibles avec une ressource en eau en bon état.  Le volume financier est calculé pour 2 ans.	128 000 €	160 000 €	160 000 €	TTC	70%	112 000 €
							<b>PRESTATIONS INTERNALISEES :</b> Les moyens humains auront plusieurs objectifs : - piloter, mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions - coordonner et fédérer les acteurs de l'amont à l'aval, faire le lien avec les actions en direction des agriculteurs, en cohérence avec la prospective AFTERRES 2050 - réaliser une animation foncière pour répondre au double enjeu : "évolution des pratiques agricoles" et "débouchés économiques durables" sur les secteurs à enjeux identifiés dans la stratégie foncière.  Cette action concerne 0,5 ETP.	55 000 €	55 000 €	TTC	70%	38 500 €	
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.3 - Lutter contre les pollutions aux nutriments et pesticides	2.3.4	DEDL	<b>Communiquer, promouvoir et valoriser les changements de pratiques agricoles au service de l'eau</b>	Incrit comme volet à part entière du marché d'animation territoriale eau et agriculture (MATEA), la communication est un volet important qui peut contribuer à la réussite de l'opération. Il est question ici de créer une dynamique autour des changements de pratiques agricoles en donnant envie à d'autres agriculteurs de s'engager ou d'accélérer leur transition agricole. Il conviendra de faire connaître les actions en cours sur le territoire auprès du grand public et du monde agricole	Objectifs : - obtenir une stratégie de communication sur le fond et la forme - avoir des outils de communication au service des actions du MATEA	L'action comprend des prestations externalisées et internalisées, à savoir : <b>PRESTATION EXTERNALISEES :</b> Le marché d'animation territoriale Eau Agriculture sera lancé fin mars 2020. Il comprendra plusieurs volets : accompagnement technique et sensibilisation, développement des filières agricoles compatibles avec une ressource en eau en bon état, communication, évaluation.  Le volume financier est calculé pour 2 ans.	32 000 €	40 000 €	40 000 €	TTC	70%	28 000 €
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.4 - Développer la connaissance sur la qualité, la quantité et le fonctionnement des masses d'eau	2.4.1	Assainissement	<b>Etude d'opportunité et de faisabilité d'utilisation des eaux de Salemar (Mours)</b>	Les eaux de Salemar, ancienne ressource en eau potable de la ville de Romans, sont rejetées aujourd'hui dans les réseaux d'assainissement (plus de 1000 m3/j).	Supprimer les rejets dans le réseau d'assainissement en précisant l'utilisation de cette ressource en eau.	Réalisation d'une étude sur les opportunités d'utilisation de cette ressource en eau avec leur faisabilité.	25 000 €		25 000 €	HT	50%	12 500 €
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.4 - Développer la connaissance sur la qualité, la quantité et le fonctionnement des masses d'eau	2.4.2	Direction de l'Eau	<b>Modéliser le fonctionnement hydrauliques des aquifères alimentant Valence (Couleures, Mauboule)</b>	Dans le cadre de la préservation des ressources il s'agit de créer et d'utiliser un modèle dynamique visant à connaître le fonctionnement en temps réel des nappes souterraines afin d'anticiper tout risque de pollution de ces captages en Zone de Sauvegarde Exploitée.	Obtention de deux modèles dynamiques (Mauboule, Couleures)	réalisation d'une prestation par bureau d'étude hydrogéologique et livraison du modèle et outils mise à jour	60 000 €	72 000 €	60 000 €	HT	70%	42 000 €
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.4 - Développer la connaissance sur la qualité, la quantité et le fonctionnement des masses d'eau	2.4.3	Direction de l'Eau	<b>Mettre en œuvre un suivi en temps réel de la qualité de l'eau dans les nappes</b>	Afin d'anticiper une dégradation de la qualité de l'eau dans les nappes, il est proposé, tout au long du cheminement de celles-ci vers les captages, de réaliser des piézomètres équipés d'instruments de mesure (quantité et qualité) en continu communiquant sur les captages de Mauboule et Couleures Zone de Sauvegarde Exploitée. Les molécules recherchées seront en fonction des capacités techniques : Nitrates, Pesticides et micro polluants émergents, le relevé réalisé par le service assainissement viendra compléter ce dispositif.	Mise en oeuvre de 5 piézomètres équipés pour le captage de Mauboule et 5 pour le captage de Couleures	réalisation ou équipement de piézomètres existants avec report de résultats en temps réel	85 000 €	102 000 €	85 000 €	HT	50%	42 500 €

Axe de l'action	Sous Axe	N° action	Direction /service concerné	Intitulé action	Détail action			Montant (pour les opérations de fonctionnement, possibilité de ne remplir que la colonne TTC)		Financements AE (à remplir par AE)			
					CONTEXTE	OBJECTIFS QUANTIFIES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	HT	TTC	Assiette	HT ou TTC	Taux d'aide	Montant aide
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.4 - Développer la connaissance sur la qualité, la quantité et le fonctionnement des masses d'eau	2.4.4	DEDL/ Direction Eau	<b>Réaliser un état des lieux, complété d'études approfondies sur les Zones de sauvegardes pour les hiérarchiser et entreprendre des actions</b>	<p>Le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence a identifié et délimité des zones de sauvegarde sur son bassin hydrographique. Beaucoup se trouvent dans le périmètre de l'Agglo.</p> <p>Il sera question de définir une stratégie d'intervention au regard des enjeux et le type d'actions à entreprendre sur ces zones en réalisant des études complémentaires. Elles prendront en compte l'aspect qualitatif et quantitatif de l'eau.</p> <p>Les résultats des premières études à mener sur ces ZS (en première période du contrat) et la synthèse des éléments obtenus dans le schéma AEP, permettront d'aller vers la définition d'un schéma de gestion de la ressource en eau lors de la 2eme partie du contrat.</p>	<p>Hierarchiser et calibrer l'intervention de l'Agglo sur les zones de sauvegarde d'ici 2 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020 : état des lieux et priorisation</li> <li>- 2021 : première étude approfondie à lancer sur les sites priorités</li> </ul> <p><i>A noter : ces zones seront prises en compte dans le développement filières agricoles compatibles avec une ressource en eau en bon état et dans la mise en œuvre de la stratégie foncière</i></p>	<p>PRESTATIONS EXTERNALISEES : Réalisation d'une étude approfondie sur les zones de sauvegarde après avoir réalisé un état des lieux et une priorisation sur celles-ci.</p>	160 000 €	200 000 €	200 000 €	TTC	70%	140 000 €
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.5 - Mieux partager et économiser l'eau	2.5.1	DEDL	<b>Développer la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique</b>	<p>L'enjeu des économies d'eau est de plus en plus prégnant sur le territoire de l'Agglo. L'objectif est de faire converger ces deux enjeux : qualité et quantité qui partagent sensiblement les mêmes solutions techniques. Les accompagnements techniques auprès des exploitations agricoles seront menés en plus des mesures affichées dans les PGRE du territoire.</p>	<p>Cette action est menée à titre expérimentale. L'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recenser les attentes et difficultés des Agriculteurs vis à vis des contraintes hydriques à travers uniquement les rencontres individuelles ou accompagnements techniques des agriculteurs sur le volet qualitatif (ces résultats ne seront donc pas représentatifs et seront collectés selon l'angle de la préservation qualitative de l'eau)</li> <li>- l'Agglomération réalisera un bilan qualitatif et quantitatif de ces entretiens de manière simple et synthétique</li> <li>- l'Agglomération testera aussi des accompagnements techniques collectifs et individuels sur les économies d'eau à travers deux prestations inscrites dans le marché d'animation territoriale eau et agriculture : "accompagnement technique au raisonnement de l'irrigation" et "accompagnement technique à l'adaptation des assolements aux contraintes hydriques"</li> </ul>	<p>L'action comprend des prestations externalisées et internalisées, à savoir :</p> <p>PRESTATION EXTERNALISEES : Le marché d'animation territoriale Eau Agriculture sera lancé fin mars 2020. Il comprendra plusieurs volets : accompagnement technique et sensibilisation, développement des filières agricoles compatibles avec une ressource en eau en bon état (qualité/quantité), communication, évaluation.</p> <p>Le volume financier est calculé pour 2 ans.</p> <p>PRESTATIONS INTERNALISEES : Les moyens humains auront pour objectif de : - piloter, mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions organisées dans le MATEA.</p> <p>Les moyens humains affectés à cette action sont inscrits dans l'action "Mettre en œuvre les démarches captages prioritaires sur le territoire"</p>	32 000 €	40 000 €	40 000 €	TTC	50%	20 000 €
Axe 2 - Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources en eau	Sous axe 2.6 - Optimiser la gestion des eaux pluviales	2.6.1	Assainissement	<b>Etude pour le traitement de la ZAC des Couleurs</b>	<p>Valence Romans Agglo envisage de requalifier la zone commerciale des Couleurs. Il s'agit d'une réelle opportunité pour gérer d'une part différemment les eaux pluviales en les infiltrant, mais aussi pour traiter les eaux pluviales de cette zone rejetées aujourd'hui directement dans le lac des Couleurs. Cela répond également aux objectifs inscrits par la ville de Valence dans son agenda 21 adopté en 2019.</p>	<p>S'interroger sur la gestion des eaux pluviales et sur leur éventuel traitement en lien avec les enjeux de protection du captage des Couleurs situé en aval de cette zone, mais aussi par rapport à la gestion de la Barberolle qui traverse le lac des Couleurs.</p>	<p>Réalisation d'une étude confiée à un prestataire</p>	30 000 €		30 000 €	HT	50%	15 000 €

Axe de l'action	Sous Axe	N° action	Direction /service concerné	Intitulé action	Détail action			Montant (pour les opérations de fonctionnement, possibilité de ne remplir que la colonne TTC)		Financements AE (à remplir par AE)			
					CONTEXTE	OBJECTIFS QUANTIFIÉS	MOYENS MIS EN ŒUVRE	HT	TTC	Assiette	HT ou TTC	Taux d'aide	Montant aide
Axe 3 - Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Sous axe 3.1 - Adaptation au changement climatique	3.1.1	TOUTES	<b>Etude climat</b>	L'impact du changement climatique sur la ressource en eau, la gestion des eaux pluviales, les milieux aquatiques mérite d'être mieux appréhendé dans les plans d'actions qui seront mis en œuvre par l'Agglo. Le dimensionnement des ouvrages ou la prévention des inondations sont réalisés classiquement sur les statistiques des 50 dernières années...Sans intégrer malheureusement la composante "changement climatique".	Disposer d'éléments tangibles permettant d'appréhender les impacts du changement climatique sur le territoire de l'Agglo sur : - la ressource en eau potable, - la gestion des eaux pluviales : quel dimensionnement des ouvrages, - la prévention des inondations : vers une aggravation ? - les milieux aquatiques : quelle gestion dans 10 ans, 20 ans, 30 ans ?	Réalisation d'une étude	25 000 €		25 000 €	HT	50%	12 500 €
Axe 3 - Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Sous axe 3.1 - Adaptation au changement climatique	3.1.2	Assainissement	<b>Méthanisation des boues des 3 principales stations de traitement des eaux usées</b>	Suite au scénario adopté par Valence Romans en 2016 sur la méthanisation des boues des 3 principales stations de traitement des eaux usées, un dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE a été déposé début 2019 pour la création d'une unité de méthanisation sur le site de la STEU de Valence. Les travaux commenceront, si l'autorisation préfectorale est délivrée début 2020, à la fin du premier semestre 2020.	Injection de 900 000 Nm3/an fin 2021 de biogaz dans le réseau de GrDF.	Création d'un digesteur de boues de STEUs de 5000 m3 sur le site de la STEU de Valence.	#####		#####	HT	50%	200 000 € de subventions converties en avance remboursable de 3 000
Axe 3 - Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Sous axe 3.2 - Mettre en œuvre la structuration des services publics d'eau et d'assainissement	3.2.1	Assainissement	<b>Mise en place d'une gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement</b>	Le taux de renouvellement des réseaux d'assainissement reste très faible aujourd'hui (0,2%).	L'objectif est d'augmenter progressivement ce taux de renouvellement des réseaux d'assainissement à 1 % à l'horizon 2022 avec l'acquisition d'un outil de gestion patrimoniale dès 2020. Sur ces deux communes, l'Indice Général de Connaissance du Patrimoine est de 85/120 pour la commune de Romans, et de 85/120 pour la ville de Valence, dont 5 points seulement sur 10 pour la connaissance de la date de pose des réseaux.	Acquisition d'un logiciel de gestion patrimoniale et réalisation de campagnes de terrain et de recherches dans les archives (âge et nature des tuyaux principalement) pour compléter les données. Le travail serait confié à un prestataire pour les villes de Valence et de Romans.	60 000 €		60 000 €	HT	50%	30 000 €
Axe 3 - Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Sous axe 3.2 - Mettre en œuvre la structuration des services publics d'eau et d'assainissement	3.2.2	Assainissement	<b>Finalisation des campagnes de récolement des réseaux d'assainissement</b>	Valence Romans Agglo a quasiment finalisé les campagnes de récolement en matière d'assainissement sur l'ensemble de son territoire à l'exception des communes du Sud-Est de l'Agglo.	Cela concerne principalement les communes du Sud-Est de l'Agglo (Barcelonne, Bésayes, Charpey, Chateaudouble, Combovin, Malissard, Montélier, Montvendre et Peyrus). Il s'agit soit de communes qui ont transféré la compétence il y a peu de temps (communes de la Raye), soit des communes dont les réseaux d'assainissement étaient exploités par VEOLIA avec des plans très imprécis. L'indice global de connaissance du patrimoine est inférieur à 50 points / 120 points pour ces communes. 7000 points seront levés à minima.	Réalisation de campagnes de récolement par un prestataire en 2020.	100 000 €		#####	HT	50%	50 000 €
Axe 3 - Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Sous axe 3.2 - Mettre en œuvre la structuration des services publics d'eau et d'assainissement	3.2.3	Direction de l'Eau	<b>Réaliser un étude de structure tarifaire pour le service de l'eau dans le cadre du transfert de compétence</b>	le COPIL du transfert de compétence a acté un statut quo sur les tarifs de chaque secteur pour une durée de 2 ans à compter du transfert, il convient d'utiliser cette période pour étudier et définir une structure tarifaire à mettre en œuvre sur le territoire. cette structure devra tenir compte des spécificités territoriales, des besoins en renouvellement et en investissements structurants ainsi que de la nécessité de financer la politique de préservation de la ressource sur le long terme.	production d'un diagnostic et proposition de scénarios de structures tarifaires applicables.	Étude tarifaire	50 000 €	60 000 €	50 000 €	HT	50%	25 000 €
Axe 3 - Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Sous axe 3.2 - Mettre en œuvre la structuration des services publics d'eau et d'assainissement	3.2.4	Direction de l'Eau	<b>Sécurisation des process de production d'eau potable</b>	les structures transférées au 1er janvier 2020 disposent toutes de système de télégestion et d'alarmes hétérogènes, il convient donc dans un premier de rendre compatibles ces systèmes, puis d'harmoniser a terme l'outil de gestion.	centraliser les informations et alarmes des process de production d'eau potable sur tout el territoire transféré	mise en oeuvre de moyens de communication (Lignes ADSL, 4G,...) et d'intégrations informatiques permettant de centraliser les informations de production d'eau ainsi que les alarmes de défaillance.	35 000 €	42 000 €	35 000 €	HT	50%	17 500 €
Axe 3 - Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Sous axe 3.2 - Mettre en œuvre la structuration des services publics d'eau et d'assainissement	3.2.5	Direction de l'Eau	<b>Rédaction et mise en œuvre de plan de réduction des pertes en eau</b>	Conformément au PGRE et après analyse des rendements de réseaux, des plans de réduction des pertes en eau seront rédigés et mis en œuvre sur chacun des territoires hydrauliques d'ores et déjà identifiés comme prioritaire à savoir: - Portes les Valence - Bour lès Valence - Barcelonne - Chateaudouble - Montvendre - SIE BArbières Besayes	rédaction d'un plan de réduction des pertes en eau par territoire hydraulique priorisé en fonction des niveaux de rendement actuels	Etude extérieures et ingénierie inetrne à la Régie Eau Agglomération	80 000 €	96 000 €	80 000 €	HT	50%	40 000 €
Axe 3 - Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Sous axe 3.2 - Mettre en œuvre la structuration des services publics d'eau et d'assainissement	3.2.6	Direction de l'Eau	<b>Développement d'un outil commun de SIG</b>	Sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, différents outils de SIG sont utilisés avec des bases de données différentes. De plus certaines collectivités ne disposent pas de SIG. Il s'agit donc de développer un outil commun avec des informations patrimoniales partagées sur l'ensemble du territoire de l'agglomération au travers la création d'interfaces dynamiques de transferts de données.	Obtention d'une base de données commune pour l'ensemble des données patrimoniale utilisable par l'ensemble des outils (si différents) du territoire	Etat des lieux des données numérisées et format des données. Création d'un modèle de classement et d'enregistrement des données homogène sur l'ensemble du territoire. Transfert des données existantes sur ce modèle.	20 000 €	24 000 €	20 000 €	HT	50%	10 000 €

Axe de l'action	Sous Axe	N° action	Direction /service concerné	Intitulé action	Détail action			Montant (pour les opérations de fonctionnement, possibilité de ne remplir que la colonne TTC)		Financements AE (à remplir par AE)			
					CONTEXTE	OBJECTIFS QUANTIFIES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	HT	TTC	Assiette	HT ou TTC	Taux d'aide	Montant aide
Axe 3 - Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Sous axe 3.2 - Mettre en œuvre la structuration des services publics d'eau et d'assainissement	3.2.7	Direction de l'Eau	<b>Relevés topographiques des réseaux et ouvrages.</b>	Campagnes de reconnaissance topographique à mettre en place en fonction du bilan des connaissances patrimoniales et de la précision de ces informations. Cette reconnaissance devra s'accompagner d'une recherche d'information sur le diamètre et la nature des matériaux des conduites éventuellement par sondage.	Avoir repéré au moins 95% du réseau avec renseignement au niveau 1 et 2 de connaissance pour une bonne gestion patrimoniale	Campagne de reconnaissance topographique , campagne de sondage et analyse des documents existant.	50 000 €	60 000 €	50 000 €	HT	50%	25 000 €
Axe 3 - Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Sous axe 3.2 - Mettre en œuvre la structuration des services publics d'eau et d'assainissement	3.2.8	Direction de l'Eau	<b>Diagnostic des ouvrages d'art</b>	Diagnostique des ouvrages d'art (réservoirs,, ouvrages particuliers) et captages qui viendront compléter les fiches ouvrages et la GMAO et seront intégrés au diagnostic générale des systèmes de production et de distribution qui formeront la 1ère partie du schéma directeur.	Diagnostic du génie civil de l'ensemble des ouvrages	Diagnostic visuel, scan, échantillonnage et sondages destructifs, analyse des cuves et des revêtements,	100 000 €	120 000 €	100 000 €	HT	50%	50 000 €
Axe 3 - Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Sous axe 3.2 - Mettre en œuvre la structuration des services publics d'eau et d'assainissement	3.2.9	Direction de l'Eau	<b>Modélisation hydraulique du fonctionnement des réseaux</b>	Modélisation de fonctionnement hydraulique de l'ensemble des unités de distribution afin dans un premier temps de mettre en évidence certaines problématiques liées au fonctionnement actuel des réseaux (temps de séjour et dégradation de la qualité de l'eau en bout de réseau notamment) puis dans un second temps de projeter différents scénarios de modification du fonctionnement actuel des systèmes (interconnexion, modification des ressources en eau modification structurelles visant à respecter le PGRE....)	Modélisation de la totalité des unités de distribution	Analyse et mise à jour des modèles existants et création de nouveaux modèles.	50 000 €	60 000 €	50 000 €	HT	50%	25 000 €
Axe 3 - Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Sous axe 3.2 - Mettre en œuvre la structuration des services publics d'eau et d'assainissement	3.2.10	Direction de l'Eau	<b>Acquisition et mise en œuvre d'un outil informatique de gestion patrimoniale des réseaux</b>	Acquisition et mise en œuvre d'un outil informatique de gestion patrimoniale des réseaux et d'aide à la priorisation des opérations de renouvellement. En effet la priorisation des opérations de renouvellement pour un réseau de plusieurs milliers de kilomètres sera établi après un classement multi-paramètres (âge, matériau de la conduite, diamètre, nombre de casses, type de voirie, importance stratégique, ...) et facilité par l'utilisation d'un outil ad-hoc..	Intégration de la totalité du patrimoine réseau connu dans l'outil de gestion patrimonial	Achat de l'outil, integration des données de réseau, établissement d'un plan priorisé du renouvellement	50 000 €	60 000 €	50 000 €	HT	50%	25 000 €
Axe 3 - Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Sous axe 3.2 - Mettre en œuvre la structuration des services publics d'eau et d'assainissement	3.2.11	Direction de l'Eau	<b>Réalisation du schéma directeur d'eau potable à l'échelle du territoire</b>	Réalisation du schéma directeur et d'un Plan Pluri Annuel d'investissement. L'acquisition de l'ensemble des données précédentes nous permettra d'établir un schéma directeur qui dressera l'état des lieux des systèmes de production et de distribution, identifiera les forces et les faiblesses de ces systèmes, proposera un ensemble de mesures visant à améliorer ou conserver chaque système et planifiera les travaux sur plusieurs années en fonction de leur coût, de leur urgence et de leur importance	Obtention d'un schéma directeur et d'un plan pluriannuel d'investissement (5 ans) à l'échelle du territoire	Etat des lieux des systèmes de production, transport, stockage et distribution. Bilan quantitatif et qualitatif de la ressource. Etablissement des enjeux et des priorités. Rédaction d'un plan pluriannuel d'investissement	80 000 €	96 000 €	80 000 €	HT	50%	40 000 €

Axe de l'action	Sous Axe	N° action	Direction /service concerné	Intitulé action	Détail action			Montant (pour les opérations de fonctionnement, possibilité de ne remplir que la colonne TTC)		Financements AE (à remplir par AE)				
					CONTEXTE	OBJECTIFS QUANTIFIES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	HT	TTC	Assiette	HT ou TTC	Taux d'aide	Montant aide	
Axe 4 - Mise en œuvre des politiques publiques et efficacité	Sous axe 4.1 - Animer les dispositifs et opérations mises en œuvre	4.1.1	assainissement	Projet Aggl'Eau Responsable	Cf. Fiche action				50 000 €		50 000 €	HT	50%	25 000 €
Axe 4 - Mise en œuvre des politiques publiques et efficacité	Sous axe 4.1 - Animer les dispositifs et opérations mises en œuvre	4.1.2	DEDL/ GEMAPI	Postes "GEMAPI" : chefs de projets et techniciens	20 postes sont affectés actuellement à la compétence GEMAPI, représentant au total 16,7 ETP répartis de la manière suivante : - Responsables de service/ unité, chefs de projet, technicien = 8,5 ETP - Assistantes administratives = 2 ETP - Equipe de terrain = 6,2 ETP Parmi ces différents postes, 6 seront plus particulièrement affectés à la mise en œuvre des actions affichées au contrat d'Agglo représentant 5,5 ETP.	L'objectif des postes GEMAPI est de permettre la mise en œuvre des actions affichées notamment dans l'axe 1 du contrat. Le nombre de jours affectés aux actions sera variable annuellement et fera l'objet d'un prévisionnel détaillé chaque année.	Il est pour l'instant indiqué dans cette action la globalité des 5,5 ETP sur 2 ans, basé sur un coût moyen annuel par poste de 55 000 €.	605 000 €	605 000 €	260 000 €	TTC	50%	130 000 €	
Axe 4 - Mise en œuvre des politiques publiques et efficacité	Sous axe 4.1 - Animer les dispositifs et opérations mises en œuvre	4.1.3	DEDL	Postes en lien avec ressource en eau y compris observatoire de l'eau	pour mémoire = le descriptif de ces postes est intégré dans les actions correspondant à l'axe 2 sur les ressources en eau. Les postes concernés sont : 3 ETP sur les captages prioritaires, 1 ETP sur les filières agricoles et animation foncière, 0,8 ETP sur l'observatoire de l'Eau et l'outil SIG GEO.	-		-	-	-	-	-	-	-
Axe 4 - Mise en œuvre des politiques publiques et efficacité	Sous axe 4.2 - Développer une stratégie foncière	4.2.1	DEDL	Stratégie foncière : étude opérationnelle sur des secteurs pilotes	En 2018, Valence Romans Agglo a lancé une étude de stratégie foncière à entrée « EAU ». Cette étude permet de croiser les enjeux suivants : zones inondables, milieux aquatiques, eaux souterraines. Elle est l'occasion pour l'Agglo de disposer d'une politique d'action à déployer sur des secteurs géographiques stratégiques. Cette étude était expérimentale du fait de l'échelle à laquelle elle a été menée. Elle aboutit à la définition de secteurs stratégiques cumulant différents enjeux en termes de gestion de l'eau (ressource en eau, milieux aquatiques et inondation) et la constitution d'une boîte à outils.  Voir fiche projet	L'objectif de l'action est de mener une stratégie foncière plus fine et plus opérationnelle sur un à trois secteurs identifiés dans l'étude initiale, à déterminer. L'échelle retenue permettra dans un second temps de tester plusieurs outils fonciers.	Les moyens mis en œuvre seront : - en prestation externe : une étude de stratégie foncière opérationnelle sur 1 à 3 sites. Le dimensionnement financier de l'étude sera fonction du nombre de secteurs tests qui seront retenus.	41 667 €	50 000 €	50 000 €	TTC	70%	35 000 €	
								55 000 €	55 000 €	55 000 €	TTC	50%	27 500 €	
Axe 4 - Mise en œuvre des politiques publiques et efficacité	Sous axe 4.3 - Sensibiliser et éduquer pour une gestion durable des ressources en eau,	4.3.1	DEDL	Campagne pédagogique sur la gestion durable des milieux aquatiques et de la ressource en eau	L'Agglo a poursuivi les programmes de campagnes pédagogiques déjà menés par les structures intercommunales précédentes (CA Pays de Romans, syndicats de rivière) et les a étendus à l'ensemble de son territoire. La sensibilisation des scolaires est ainsi une action qui perdure maintenant depuis 15 ans. Les thématiques se sont étoffées (Agriculture, forêt, énergie/climat, biodiversité, ..) et celles sur la thématique de l'eau et des rivières est bien représentée. Cette action a été inscrite dans le contrat 1 et va se poursuivre dans le cadre du contrat 2 en étant élargie aux domaines de l'AEP et de l'assainissement.	Actuellement 60 à 70 classes de cycle 2 et 3 bénéficient d'une campagne pédagogique chaque année dont environ 25 sur le thème de l'eau et des rivières. L'objectif est d'étendre ce thème au petit cycle de l'eau en mutualisant les actions déjà portées par Eau de Valence ou le service Assainissement. L'objectif est aussi d'élargir le public touché en menant des actions auprès du tout public comme peut le faire déjà Eau de Valence (exposition, stands sur différentes manifestations, etc).	Afin de pouvoir faire évoluer cette campagne pédagogique auprès des scolaires en lui donnant une cohérence globale permettant d'aborder de manière plus détaillée le petit et grand cycle de l'eau et aussi de toucher un public plus large, la réalisation préalable d'un plan de communication sera nécessaire. Celui-ci sera mené en 2020.  La nouvelle organisation des campagnes pédagogiques pourra se mettre en place sur l'année scolaire 2020-2021, au travers de prestations d'animation tel que c'est fait actuellement (marché annuel ou bisannuel). Il est ciblé à ce jour de passer de 25 à 35 classes. Cet objectif sera à mettre à jour en fonction des éléments apportés par le plan de communication. Le montant proposé actuellement pour cette prestation comprend 4 demi-journées d'animation pour 35 classes sur 1 année.	10 000 €	12 000 €	10 000 €	HT	70%	7 000 €	
								60 000 €	60 000 €	60 000 €	HT	70%	42 000 €	
Axe 4 - Mise en œuvre des politiques publiques et efficacité	Sous axe 4.4 - Suivre, évaluer et améliorer les actions	4.4.1	DEDL	Evaluer les actions prévues dans le marché d'animation territoriale eau et agriculture (MATEA) afin de garantir la bonne adéquation et la bonne réalisation des prestations au service de la préservation des ressources en eau et des besoins des agriculteurs sur un format d'évaluation-formation	La démarche d'évaluation est un gage de bonne réussite du marché d'animation territoriale Eau et Agriculture (MATEA). Il s'agira à travers cette évaluation / formation de développer un langage commun et une dynamique à l'intérieur de la mise en œuvre du marché. Il est à noter que cette opération peut faire intervenir plus de 20 techniciens / conseillers différents sur le terrain au service de la préservation des ressources en eau. Il convient donc de s'assurer du bon niveau d'information de chacun d'eux sur les enjeux du territoire et le contenu du marché. Mais aussi d'assurer une évaluation continue des actions mises en œuvre, chemin faisant, pour s'assurer de leur bonne cohérence avec les besoins, attentes et réalités des agriculteurs et acteurs du territoire	Objectif : - Rapport d'évaluation sur la cohérence des actions les unes avec les autres vis-à-vis du fonctionnement du parcours d'évolution des agriculteurs	L'action comprend des prestations externalisées et internalisées, à savoir :  PRESTATION EXTERNALISEES : Le marché d'animation territoriale Eau Agriculture sera lancé fin mars 2020. Il comprendra plusieurs volets : accompagnement technique et sensibilisation, développement des filières agricoles compatibles avec une ressource en eau en bon état, communication, évaluation.  Le volume financier est calculé pour 2 ans.  PRESTATIONS INTERNALISEES : Les moyens humains auront pour objectif de : - piloter, mettre en œuvre, suivre et évaluer le volet "évaluation" du MATEA La fiche action relative à ce poste est détaillée à l'axe 4. Les moyens humains affectés à cette action sont inscrits dans l'action "Mettre en œuvre les démarches captages prioritaires sur le territoire"  Voir Fiche projet: Programme « Agriculture et protection de la ressource en eau », décliné à travers le Marché d'animation territoriale Eau et Agriculture (MATEA).	32 000 €	40 000 €	40 000 €	TTC	70%	28 000 €	

Axe de l'action	Sous Axe	N° action	Direction /service concerné	Intitulé action	Détail action			Montant (pour les opérations de fonctionnement, possibilité de ne remplir que la colonne TTC)		Financements AE (à remplir par AE)			
					CONTEXTE	OBJECTIFS QUANTIFIES	MOYENS MIS EN ŒUVRE	HT	TTC	Assiette	HT ou TTC	Taux d'aide	Montant aide
Axe 4 - Mise en œuvre des politiques publiques et efficience	Sous axe 4.4 - Suivre, évaluer et améliorer les actions	4.4.2	DEDL	Observatoire de l'eau	<p>La mise en place de l'observatoire de l'eau à l'échelle de l'Agglo a été une action importante du 1er contrat avec environ 70 points suivis par an répartis entre eaux souterraines et eaux superficielles.</p> <p>Sur la durée du contrat, les services de l'Agglo se sont saisis des données notamment au niveau des eaux souterraines afin d'en traduire des actions opérationnelles pour améliorer la qualité des eaux sur les paramètres nitrates et pesticides en particulier. Il est ainsi devenu un outil de suivi de terrain facilitant le travail avec les agriculteurs sur les AAC des captages prioritaires.</p> <p>A l'issue des 4 premières années, il a été décidé d'optimiser le réseau de suivi en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifiant pour chaque point quel l'objectif de suivi (suivi global ou suivi d'impact)</li> <li>- en déterminant une périodicité de suiv des points (notamment eaux superficielles)</li> <li>- en rationalisant le nombre de points</li> <li>- en ajoutant une dimension plus opérationnelle de suivi des pollutions</li> </ul> <p>Cette évolution sera proposée aussi en lien avec l'évolution du réseau départemental et les démarches à venir dans le cadre du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence pour la mise en place d'un observatoire global.</p> <p>Un outil SIG a été initié pour une meilleure utilisation des résultats et une meilleure réactivité opérationnelle. Il sera à développer dans le cadre du prochain contrat d'Agglo. Il sera mutualisé avec le volet AEP dans le cadre de la prise de compétence par l'Agglo à compter de 2020.</p>	<p>L'objectif consiste à poursuivre le suivi de la qualité des eaux à travers l'observatoire de l'eau sur la base d'un réseau actualisé dans un objectif opérationnel. Appréhendé ici comme outil de veille générale sur l'évolution de la qualité de l'eau sur le territoire et sur ses secteurs à enjeux (AAC et ZP), cet outil permettra de piloter au mieux les politiques territoriales croisées en terme d'agriculture et de protection de la ressource en eau et de gestion des milieux (GEMAPI).</p> <p>La définition du nombre de points de suivi et leur localisation sur 2020 et 2021 est en cours de finalisation, en vue du lancement du nouveau marché.</p> <p>L'autre objectif sera aussi de communiquer plus régulièrement auprès des élus agricoles (CA26 / AB26 / CUMA / Coopératives céréalières, fruitières et animales), des élus de l'Agglo, et aussi de pouvoir informer plus largement les acteurs dans des instances telles que la CLE du SAGE.</p>	<p>PRESTATIONS EXTERNALISEES :</p> <p>1/ Les prélèvements et analyses dans les eaux superficielles et souterraines, à raison de 4 campagnes par an. Le suivi qualitatif sera mené sur les paramètres suivants : Physico-chimie, Pesticides, pour les eaux superficielles s'ajouteront les macroinvertébrés (IBG), les diatomées et sur les sites de suivi des travaux de restauration : les poissons (IPR).</p> <p>2/ La transmission des résultats à l'Agence de l'eau, bancarisation des données eaux superficielles et eaux souterraines, la rédaction d'un rapport annuel d'interprétation.</p> <p>Le montant proposé est un montant maximum. Il sera évolutif en fonction de la finalisation du réseau et de la périodicité retenue.</p>	283 333 €	340 000 €	340 000 €	TTC	50%	170 000 €
					<p>PRESTATION INTERNALISEES :</p> <p>Les moyens humains auront pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- piloter et suivre les prestataires</li> <li>- suivre les campagnes d'analyses et leurs résultats,</li> <li>- en cas de pollution ou problématique particulière, informer les collègues en charge de l'opérationnel déclencher si besoin des analyses ponctuelles pour surveillance,</li> <li>- Animer le comité de pilotage de l'observatoire ainsi que les réunions d'information / communication des résultats auprès des acteurs</li> <li>- Coordonner le suivi en interne (recensement des besoins, diffusion des données auprès des autres services / directions, etc)</li> <li>- consolider / déployer l'outil GEO au regard des nouvelles actions du MATEA, de la stratégie foncière eau</li> <li>- renseigner régulièrement les données et animer les données selon les besoins au regard des actions de terrain.</li> </ul> <p>Cette action concerne 0,8 ETP découpé de la manière suivante : 0,5 sur l'observatoire de l'eau et 0,3 sur l'outil GEO.</p>	71 500 €	71 500 €	71 500 €	TTC	50%	35 750 €		
Axe 4 - Mise en œuvre des politiques publiques et efficience	Sous axe 4.4 - Suivre, évaluer et améliorer les actions	4.4.3	DEDL	Etude d'évaluation du contrat	<p>Lors du contrat 1, une démarche d'évaluation participative a été mise en place. Cette action expérimentale a été menée sur le volet captages prioritaires, et a été saluée par les personnes qui y ont pris part. Cette évaluation participative n'a pu être généralisée sur l'ensemble des thématiques du contrat, et un bilan plus global des actions du contrat a été réalisé en interne. Vu la durée restreinte du 1er contrat, ce bilan est resté assez synthétique.</p> <p>Ce contrat 2 se déroulant sur 5 ans avec deux périodes : une période de 2 ans et une période de 3 ans, un bilan plus conséquent sera prévu en fin de contrat (et sera donc inscrit dans la deuxième période). Sur la période 1, il sera prévu un bilan intermédiaire synthétique de l'avancement des actions</p>	<p>L'objectif en terme de bilan et d'évaluation dans le cadre de la première période du contrat est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'effectuer un bilan intermédiaire de l'avancement des actions programmées sur 2020 / 2021 de manière à pouvoir effectuer la programmation pour la seconde période</li> <li>- de mener une réflexion sur la poursuite de l'évaluation participative sur l'un des thèmes du contrat et en fonction, de lancer cette démarche.</li> </ul>	<p>Moyens externalisés pour la démarche participative.</p> <p>Le bilan synthétique intermédiaire en fin de première période du contrat sera mené en interne. Il est mis pour mémoire.</p>	25 000 €	30 000 €	25 000 €	HT	50%	12 500 €